L'officiel du Badminton Régional – LOBR

Le journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton

L'officiel du Badminton Régional - *LOBR* Journal officiel de la Ligue Occitanie de Badminton, instance déconcentrée de la Fédération Française de Badminton - FFBaD.

Pôle Administratif
7 rue André Citroën
31130 BALMA

04 68 75 31 04
ligue@badocc.org

Directeur de la publication :
Christophe FAULMANN
Comité de rédaction :
Jean-François ANINAT
Yannick GARNIER

Disponible gratuitement sur le site de la Ligue Occitanie de Badminton
www.badocc.org

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Diffusion
Comités/Clubs/Membres du CA/ Membres du Personnel Occitanie/CTN

Nos Partenaires

LOBR N°10
Février
2023

LOBR
L'officiel du Badminton Régional

Le Journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton

-- Préambule --

La Ligue Occitanie de Badminton publie toutes ses décisions règlementaires dans *l'Officiel du Badminton Régional* (LOBR), en conformité avec les statuts et le Règlement Intérieur régionaux.
LOBR est publié au minimum, trois fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la règlementation en vigueur.
LOBR contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances régionales statutaires (AG, CA, bureau),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- les décisions individuelles régionales (prises par la commission régionale disciplinaire, par exemple),
- le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions règlementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.

Sommaire

Décisions Secteur Administratif /RH 1
Décisions Secteur Financier..... 3
Décisions Secteur Développement 4
Décisions Secteur Vie Sportive 8

Des réunions statutaires du 2 septembre 2022 au 4 février 2023

Tous les textes règlementaires et les comptes-rendus des réunions statutaires sont à disposition sur le site régional :
Textes Règlementaires – Le Badminton en Occitanie (badocc.org)
Réunions Statutaires – Le Badminton en Occitanie (badocc.org)

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Date de l'Assemblée Générale 2023

Contexte : *Le Secrétaire Général soumet au vote du CA la validation de la date de l'Assemblée Générale pour la saison 2022-2023, soit le samedi 3 juin 2023.*

CA 1 du samedi 8 septembre 2022
La proposition est approuvée à l'unanimité, l'Assemblée Générale 2022-2023 se tiendra le 3 juin 2023.

Médecin de Ligue

Contexte : *Le règlement médical fédéral a évolué. La Ligue a maintenant le choix entre maintenir ou supprimer le siège réservé au médecin de Ligue, sachant qu'il n'y a plus de nécessité impérative d'avoir un médecin de Ligue depuis 2014 et la suppression des surclassements. Le maintien pourrait à l'avenir boquer un siège réservé aux hommes et un siège réservé aux femmes en cas de manque de candidat à ce poste, en respect de la parité. Le médecin actuel consulté, Florent CHAYET, est en faveur de la suppression du siège dédié.*

B 2 du samedi 14 janvier 2023
La suppression du siège du médecin de Ligue est approuvée par le Bureau à l'unanimité, cette proposition sera présentée en CA et devra passer en AG extraordinaire (quorum haut, moitié des voix).
CA 3 du samedi 4 février 2023
La suppression du siège du médecin de Ligue est approuvée par le CA à la majorité, cette proposition devra passer en AG extraordinaire (quorum haut, moitié des voix).

Charte Télétravail

Contexte : *L'article 1.c de la charte de télétravail applicable depuis le 1er janvier 2022 pour une durée d'un an imposait un bilan au terme de cette période. Ce bilan effectué, il est demandé aux membres du bureau de se positionner sur un passage en tacite reconduction et sur l'ajout éventuel d'un jour de télétravail supplémentaire. Le Directeur demande par ailleurs que soit ratifié dans la charte son rôle décisionnel dans l'organisation du télétravail.*

B 2 du samedi 14 janvier 2023
L'ajout d'un jour de télétravail est refusé à l'unanimité afin de ne pas perturber le fonctionnement de la Ligue et notamment du pôle Financier.
La modification de l'article 1.c pour un passage en tacite reconduction proposée par le Secrétaire Général est approuvée à l'unanimité.
La demande du Directeur est approuvée à l'unanimité.

Calendrier Régional

Contexte : *Le Secrétaire Général présente la version finalisée du calendrier des réunions 2022-2023. Il demande au Bureau de se positionner sur les lieux des Bureau 3 et CA 4 à venir. Le Bureau se prononce sur la tenue du Bureau 3 à Nîmes lors du Championnat Régional Jeunes. Par soucis d'organisation et de d'obtention du quorum, il est proposé que le CA 4 soit organisé à Carcassonne et non à Cahors, lieux de la Coupe Inter-Comités prévue à la même date.*

B 2 du samedi 14 janvier 2023
Le Bureau 3 se tiendra à Nîmes les 18 et 19 mars 2023 afin que les élus puissent se rendre sur la compétition. Le CA 4 se tiendra à Carcassonne le samedi 15 avril 2023. Ces décisions ont été approuvées à l'unanimité.

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Restructuration des Secteurs

Contexte : *Plusieurs commissions n'ont aujourd'hui ni responsables ni membres. Le Secrétaire Général a donc demandé aux responsables de secteurs d'étudier une possible restructuration de façon à regrouper des commissions entre elles afin qu'elles ne soient pas sous la seule responsabilité des salariés engagés. La restructuration du secteur Vie Sportive est soumise au vote du CA.*

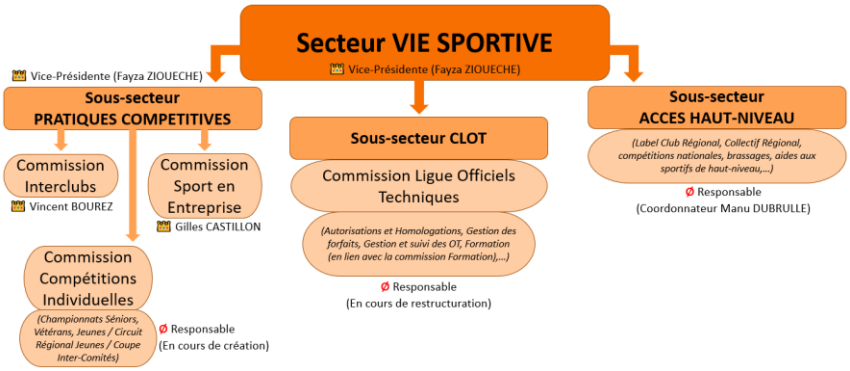

CA 3 du samedi 4 février 2023
La restructuration du Secteur Vie Sportive est adoptée à l'unanimité.

SECTEUR FINANCIER

Modification de la Procédure de Remboursement des Frais

Contexte : *La commission Finances propose une mise à jour de la procédure des notes de frais (NDF). À l'heure actuelle, toutes les NDF sont envoyées au secteur Finances à l'adresse comptabilite@badocc.org. Jean-Maurice GASTAL attribue l'analytique puis traite et archive les demandes, ce qui peut engendrer des oublis ou erreurs d'analytique et rend le suivi plus difficile, car Jean-Maurice ne peut pas suivre l'ensemble des actions des secteurs. Il est donc proposé d'envoyer les NDF aux secteurs concernés par l'action. Les salariés impliqués attribueront l'analytique et transfèreront les demandes à Jean-Maurice pour traitement et archivage, ce qui devrait permettre de parer aux problèmes rencontrés et par conséquent de gagner du temps.*

CA 1 du samedi 8 septembre 2022
La proposition est approuvée à l'unanimité, les nouvelles procédure et feuilles de frais sont publiées : FINANCIER – Le Badminton en Occitanie (badocc.org).

Intégration de Clément TISSIER

Contexte : *Clément TISSIER souhaite intégrer la commission Finances. Le Secrétaire Général soumet sa candidature à l'approbation du CA.*

CA 1 du samedi 8 septembre 2022
Clément TISSIER est intégré à la commission Finances à la majorité. Il sera par la suite invité aux Bureaux et CA en prévision de sa candidature au poste d'Administrateur lors de la prochaine AG, puis au poste de Trésorier Général.

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

STRUCTURATION

BAD et TERRITOIRES

Axes du Dialogue de Gestion

Contexte : *A la suite d'une visioconférence explicative des 5 axes du Dialogue de Gestion présélectionnés par la commission de travail désignée, les membres du CA ont été appelés à en retenir deux en complément de l'axe obligatoire « Création de Clubs/Equipement ».*

Résultat du vote :

- *Développer la formation continue : 5 voix*
- *Structurer l'accès au haut-niveau : 4 voix*
- *Développer les dispositifs fédéraux jeunes : 0 voix*
- *Développer les relations USEP/UNSS/FFSU : 10 voix*
- *Accompagner et structurer le territoire : 8 voix*

E-Vote 3 (CA) du vendredi 23 au lundi 26 septembre 2022

Les axes retenus pour le Dialogue de Gestion sont les 3 suivants :

- **Création de Clubs/Equipement**
- **Développer les relations USEP/UNSS/FFSU**
- **Accompagner et structurer le territoire**

Mode de répartition du Dialogue de Gestion

Contexte : *Les 4 votes suivants portent sur le mode de fonctionnement du Dialogue de Gestion :*

- *Définir un fonctionnement général*
- *Reversement de l'aide vers les Comités (calcul de l'enveloppe globale et critères de redistribution)*
- *Reversement des aides de 2022*

(1) Principe de Fonctionnement Général

Contexte :

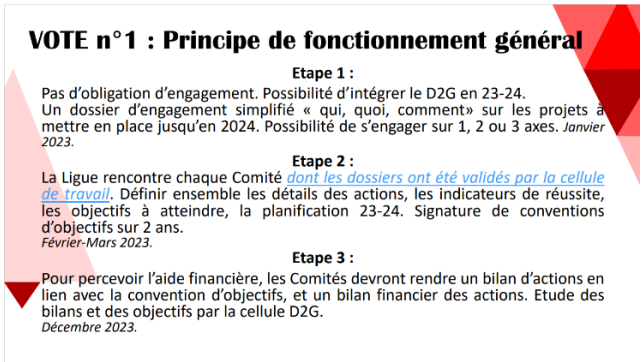

VOTE n°1 : Principe de fonctionnement général

Etape 1 :

Pas d'obligation d'engagement. Possibilité d'intégrer le D2G en 23-24.
Un dossier d'engagement simplifié « qui, quoi, comment» sur les projets à mettre en place jusqu'en 2024. Possibilité de s'engager sur 1, 2 ou 3 axes. *Janvier 2023.*

Etape 2 :

La Ligue rencontre chaque Comité *dont les dossiers ont été validés par la cellule de travail*. Définir ensemble les détails des actions, les indicateurs de réussite, les objectifs à atteindre, la planification 23-24. Signature de conventions d'objectifs sur 2 ans.
Février-Mars 2023.

Etape 3 :

Pour percevoir l'aide financière, les Comités devront rendre un bilan d'actions en lien avec la convention d'objectifs, et un bilan financier des actions. Etude des bilans et des objectifs par la cellule D2G.
Décembre 2023.

La mention « dont les dossiers ont été validés par la cellule de travail » est ajoutée à l'étape 2.

CA 2 du samedi 12 décembre 2022

Le principe de fonctionnement général modifié est adopté à la majorité.

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

STRUCTURATION

BAD et TERRITOIRES

(2) Reversement des Aides Financières : Comment calculer l'envelopper globale redistribuée à partir de 2024 (aides de 2023) ?

Contexte :

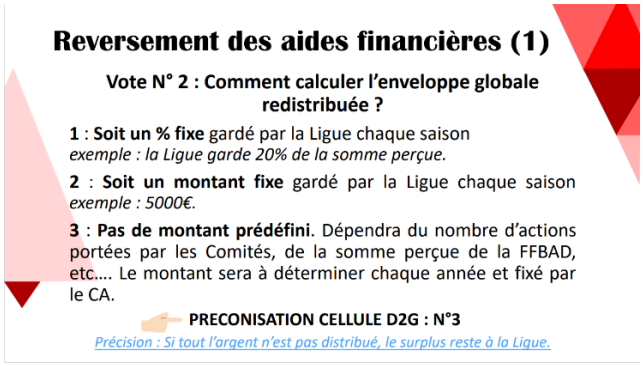

La mention « Précision : Si tout l'argent n'est pas distribué, le surplus reste à la Ligue » est ajoutée.

CA 2 du samedi 12 décembre 2022
La proposition 1 est adoptée à la majorité, à partir de 2024, pour le versement des aides de 2023, la Ligue conservera un pourcentage fixe du montant des aides et redistribuera le reste de la somme.

(3) Reversement des Aides Financières : Quels seront les critères de redistribution ?

Contexte :

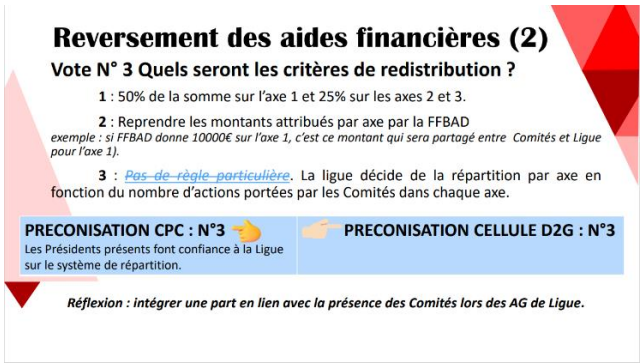

Le CPC et la cellule de travail préconisant tous deux la proposition n°3, le vote portera sur cette proposition exclusivement.
Concernant l'axe de réflexion « intégrer une part en lien avec la présence des Comités lors des AG de Ligue », depuis plusieurs années la Ligue peine à obtenir le quorum lors de ses AG. Il est ainsi proposé d'attribuer les aides du dialogue de gestion à la condition que les Comités envoient suffisamment de délégués représentants aux AG de Ligue de fin de saison.
Un vote de principe est donc effectué pour le vote n°3, sous réserve d'une nouvelle proposition du groupe de travail intégrant cette réflexion. En conséquence, la mention « Pas de règle particulière » est retirée.

CA 2 du samedi 12 décembre 2022
La proposition 3 est retenue à la majorité sous réserve des conditions émises, la Ligue décidera donc le la répartition par axe en fonction du nombre d'actions portées par les Comités. La cellule de travail doit proposer une manière d'adopter la réflexion autour de la présence des Comités aux AG Ligue.

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

STRUCTURATION

BAD et TERRITOIRES

(4) Reversement des Aides de 2022 :

Contexte :

Vote n°4 : Reversement 2022

Propositions faites lors du CPC du 20/11/22 :

N° 1 : Un forfait par axe (montant à fixer).
N° 2 : Une somme en fonction du nombre d'axes porté par les Comités.
N° 3 : Mêmes montants perçus en 2021.
N° 4 : Mêmes montants perçus en 2021 avec répartition 75% des montants perçus complétés par 25% de critère fixes à déterminer.

Après plusieurs échanges un consensus s'est établi sur une autre proposition.

N° 5 : Une part fixe par Comité (50% ou 60% de l'enveloppe globale) + une part variable (50% ou 40% de l'enveloppe globale) partagé au nombre de licenciés fin de saison 21-22.

A l'issue du CPC, simulation par cellule D2G et nouvelle proposition.

N° 6 : Une part fixe par Comité (50% ou 60% du montant attribué en 2021) + une part variable (solde 50% ou 40% du montant attribué en 2021) partagée au nombre de licenciés fin de saison 21-22.

PRECONISATION CPC : N°5 👈
Les Présidents présents font confiance à la Ligue sur le système de répartition.

👉 **PRECONISATION CELLULE D2G : N°6**

Proposition 5 (19 885€ distribués)

Comités	Montants perçus 2021	50% enveloppe 50% licences	60% enveloppe 40% licences
09	0	968 €	1 106 €
11	500	1143 €	1 246 €
12	2400	1284 €	1 359 €
30	1750	1876 €	1 832 €
31	3170	4213 €	3 702 €
32/65	900	1279 €	1 354 €
34	2875	2483 €	2 317 €
46	2010	1295 €	1 368 €
48	0	1022 €	1 149 €
66	1780	1599 €	1 610 €
81	1800	1426 €	1 472 €
82	2700	1297 €	1 370 €

Proposition 6

Comités	Montants perçus 2021	50% 2021 50% licences	60% 2021 40% licences
09	0	139 €	112 €
11	500	564 €	552 €
12	2400	1 655 €	1 804 €
30	1750	1 922 €	1 888 €
31	3170	4 970 €	4 610 €
32/65	900	900 €	900 €
34	2875	3 092 €	3 048 €
46	2010	1 472 €	1 579 €
48	0	193 €	155 €
66	1780	1 661 €	1 684 €
81	1800	1 497 €	1 558 €
82	2700	1 820 €	1 995 €

Le vote porte sur les propositions 5 et 6, préconisées par le CPC et la cellule de gestion. Les montants indiqués sont à titre d'exemple et calculés sur la base de la somme versée en 2021. Les montants finaux seront déterminés une fois le montant de 2022 dévoilé.

CA 2 du samedi 12 décembre 2022
La proposition 6 est retenue à la majorité, les aides du Dialogue de Gestion 2022 seront reversées aux Comités selon une part fixe (50% ou 60% du montant attribué en 2021) et une part variable (solde 50% ou 40% du montant attribué en 2021) partagée au nombre de licenciés fin de saison 21-22. La cellule devra se prononcer une fois le montant de 2022 dévoilé sur la part que la Ligue conservera.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Projet Eco-Label Occitanie

Contexte : *La commission Développement Durable s'est projetée dans la création d'un label éco-responsable Ligue. Vous pouvez consulter le support visuel de la présentation de Tristan AURAND ici : Présentation CA Eco-Label. Il est demandé aux membres du CA de se positionner sur la poursuite du projet au travers d'un vote de principe.*
Les Administrateurs soulignent la nécessité de fixer un cadre de participation par le biais de critères à respecter avant d'être éligible au label (club affilié, rapport aux discriminations (2.4), etc…) et de recentrer les objectifs autour du sport en se rapprochant des outils mis en place par le CNOSF.

CA 2 du samedi 12 décembre 2022
Le principe de création d'un label Développement Durable est approuvé à la majorité.

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

SPORT POUR TOUS et PREVENTION

SPORT SANTÉ

Intégration d'un Nouveau Membre

Contexte : *La commission Sport Santé est aujourd'hui composée de Martine CASTILLON et François DURIER. L'objectif est de mettre en place des actions de prévention contre les violences morales et sexuelles dans le milieu du badminton, particulièrement à l'encontre des jeunes joueurs, au sein des EFB mais également des créneaux réguliers. L'association Colosse aux Pieds d'Argile est support de cette commission et accompagne les membres dans la mise en place de ces actions. Myriam DE FAVERI, membre de la commission Parabadminton, juriste de formation, a fait part au cours d'échanges avec Martine CASTILLON lors des Championnats de France Parabadminton de Saint-Orens de son intérêt à rejoindre la commission Sport Santé. Martine CASTILLON soumet donc sa candidature aux membres du CA.*

CA 3 du samedi 4 février 2023
Myriam DE FAVERI intègre la commission Sport Santé sur décision unanime du CA.

SECTEUR VIE SPORTIVE

COMPETITIONS

Attribution des Compétitions Régionales pour la saison 2022-2023

Contexte : *A la suite de l'appel à candidatures pour l'organisation des compétitions régionales lancé en juin dernier, le Secteur Vie Sportive propose l'attribution des compétitions aux clubs suivants :*

- *CRJ 1 : Marvejols*
- *CRJ 2 : Castanet-Tolosan*
- *CRJ 3 : Albi*
- *Championnat Régional Jeunes : Nîmes*
- *CRJ 4 : Montauban*
- *Championnat Régional Vétérans : Gourdon*
- *Championnat Régional Individuel : Argelès-sur-Mer*

Quand plusieurs candidats ont postulé pour la même compétition, la répartition s'est faite selon ces trois facteurs, par ordre de priorité : - Qualité de l'équipement proposé - Répartition sur le territoire afin qu'un même département n'accueille pas plusieurs compétitions régionales - Expérience dans l'organisation de compétitions régionales (nous avons favorisé le brassage, des clubs qui s'étaient vu attribuer des compétitions la saison précédente ont donc été délaissés au profit de nouveaux venus).

E-Vote 1 (CA) du vendredi 2 septembre au mardi 6 septembre 2022
Les attributions proposées par le Secteur Vie Sportive sont chacune approuvées à l'unanimité.

Modification des règlements du Circuit Régional Jeunes et du Championnat Régional Jeunes

Contexte : *La Commission Jeunes & Accès Haut-Niveau souhaiterait modifier les règlements du Circuit Régional Jeunes et du Championnat Régional Jeunes. Les modifications proposées sont consultables ici : Note Explicative.*

E-Vote 2 (CA) du mercredi 7 septembre au vendredi 9 septembre 2022
Les nouvelles versions des règlements du CiRJ et du CRJ sont approuvées à l'unanimité. Ces documents sont disponibles sur le site de la Ligue : SPORTIF – Le Badminton en Occitanie (badocc.org).

Attribution du CIJ 3

Contexte : Le club de Rabastens est candidat pour l'organisation du CIJ 3. L'attribution de la compétition est soumise au vote du CA.

CA 1 du samedi 8 septembre 2022
L'organisation de l'étape 3 du CIJ est confiée au club de Rabastens à l'unanimité.

Attribution de la Coupe Inter-Comités

Contexte : Le Comité 46 et le club de Pradines sont candidats pour l'organisation de la Coupe Inter-Comité 2023, après le retrait du Comité 82, prioritaire cette saison. Leur candidature est soumise au vote du CA.

CA 2 du samedi 12 décembre 2022
L'organisation de la Coupe Inter-Comité est confiée au Comité 46 et au club de Pradines à l'unanimité.

SECTEUR VIE SPORTIVE

Avenant règlement Coupe Inter-Comités

Contexte : *A la suite de la mise à du classement CPPH dans la nuit du 11 au 12 janvier 2023 par la Fédération Française de Badminton, ayant entraîné une baisse de classement généralisée, il est proposé de modifier la date de prise en compte des classements pour la participation à la Coupe Inter-Comité, fixée dans le règlement actuel au 1er janvier de l'année concernée, le classement mis à jour étant plus proche de la réalité. Cela permet également à des joueurs qui n'auraient pas pu participer car ils avaient un classement trop élevé au 1er janvier, mais qui sont redescendus suite à la mise à jour, de s'inscrire pour défendre les couleurs de leurs comités.*

La commission propose ainsi une prise en compte des classements au 3ème jeudi de janvier (les classements sont mis à jour tous les jeudis), qui sera intégrée au règlement pour prévenir cette situation les saisons suivantes.

Le CA propose une prise en compte au 1er jeudi de février.

CA 3 du samedi 4 février 2023
Les modifications du règlement de la Coupe Inter-Comités sont approuvées à l'unanimité sous condition d'une prise en compte des classements au 1er jeudi du mois de février de l'année concernée.

CLOT

Intégration de Michael SAYER

Contexte : *Michael SAYER souhaite intégrer la CLOT. La responsable du secteur Vie Sportive, Fayza ZIOUECHE, soumet sa candidature à l'approbation du CA.*

CA 1 du samedi 8 septembre 2022
Michael SAYER est intégré à la CLOT à l'unanimité.

Intégration de Cédric HILLION

Contexte : *Cédric HILLION souhaite intégrer la CLOT. La responsable du secteur Vie Sportive, Fayza ZIOUECHE, soumet sa candidature à l'approbation du CA.*

CA 1 du samedi 8 septembre 2022
Cédric HILLION est intégré à la CLOT à l'unanimité.